



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN COMMUNE DE MUSSIG

## ARRÊTÉ PORTANT RÈGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RD208 - RUE DE HEIDOLSHEIM N°2023-63

**Le Maire de la commune de MUSSIG,**

**VU** le Code des Communes, notamment les articles L131-1, L131-2 et L131-3,

**VU** le Code Général des Collectivités Locales, et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**VU** les travaux de renouvellement de la couche d'enrobé sur la partie NORD de la rue de Heidolsheim, **CONSIDÉRANT** qu'en raison desdits travaux de pose d'enrobés sur la partie NORD de la rue de Heidolsheim (entre la boulangerie et la rue des Pâturages), prévus les 18 et 19 Septembre 2023, il convient d'assurer la sécurité des usagers et la bonne exécution des travaux pour prescription des mesures de police de circulation et de stationnement adéquates.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Les travaux de pose d'enrobés sur la partie NORD de la rue de Heidolsheim (entre la boulangerie et la rue des Pâturages), prévus les 18 et 19 Septembre 2023, nécessitent une interdiction de stationnement et de circulation. La circulation fera l'objet d'une déviation via la RD708 (hors agglomération), la RD208 (rue de Heidolsheim) ainsi que la RD205 (liaison Le Schnellenbuhl/Hessenheim), selon les nécessités et l'avancement du chantier. Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation par les D708, D205, D208, via la commune de MUSSIG.



**Article 2 :** En vue d'assurer la sécurité du chantier, la signalisation adéquate sera mise en place par la société EIFFAGE ROUTE NORD EST, en charge dudit chantier.

**Article 3 :** Ampliation de cet arrêté sera adressé à :

- Madame la Sous-Préfète de Sélestat-Erstein
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Sélestat
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Marckolsheim
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Sélestat
- Monsieur le Responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Sélestat
- La Société de Transport LK TOUR de Muttersholtz (67600)
- La Société de Transport FLECHER d'Ohnenheim (67390)
- La Société EIFFAGE ROUTE NORD EST de Wolxheim (67120)

L'arrêté sera également affiché et publié selon les usages locaux.

MUSSIG, le 11/09/2023

Le Maire,  
Philippe WOTLING

